

Investir : vos premiers pas en Bourse

Optez pour un rendement pour vous, pour votre région et pour la planète.



triplez votre
réflexion





Optez pour vdk banque et triplez votre réflexion

On dit que l'argent a deux faces. Pile versus face, pouvoirs publics versus libre marché, bénéfice versus perte ... Et s'il avait trois faces ? Et si vous pouviez choisir un **rendement pour vous, pour votre région et pour la planète** ? Chez vdk banque, vous pouvez compter sur des services durables, du premier entretien à la gestion de l'ensemble de votre portefeuille. Nous prenons le temps de vous **conseiller personnellement** et nous réinvestissons votre épargne, votre prime d'assurance, les intérêts mensuels de votre crédit ... dans des initiatives éthiques et socialement responsables. Vous avez ainsi la certitude que votre argent produira un rendement équitable* à long terme. C'est tout bénéfice pour vous et pour le reste du monde.

Depuis 1926, vous pouvez effectuer chez nous des **transactions bancaires responsables d'un point de vue éthique**. Que ce soit par voie informatique ou par l'intermédiaire de notre réseau d'agences, nous offrons une vaste gamme de services financiers : prêts, transactions bancaires, produits d'épargne, investissements et assurances. Notre département Entreprises et Organisations soutient en outre les entreprises, les pouvoirs publics, les institutions sociales et les organisations à but non lucratif. Outre notre siège social situé à Gand, vous pouvez vous rendre dans l'une de nos 70 agences de proximité réparties sur l'ensemble du territoire belge : physiquement ou à distance. Nous sommes ainsi en mesure de vous accompagner encore mieux à chaque moment important de votre vie.

* Pour plus d'infos sur notre politique éthique et durable : consultez le code de vdk banque : www.vdk.be/fr/code-de-vdk-banque-pour-une-banque-durable-et-ethique

Nos services & formules d'investissement*

Chez vdk banque, nous vous proposons 3 types de services d'investissement :

Investir avec des conseils

conseils en investissement structurels de la part d'un-e conseiller-ère en fonction du profil de votre portefeuille conseillé.

Investir de manière fiscalement avantageuse

conseils en investissement ad hoc de la part d'un-e conseiller-ère en fonction du profil de votre portefeuille fiscal.

Investir de manière autonome

Investir sans conseils, mais avec une évaluation de l'adéquation. Cela signifie qu'après avoir passé un test de connaissances et d'expérience, vous achetez et vendez les positions en toute autonomie.

En outre, nous pouvons également vous aider à :

- recevoir et transmettre des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers.
- exécuter des ordres pour le compte de client-es.
- placer des instruments financiers sans garantie de placement.

En outre, nous proposons aussi les services suivants :

- la garde et la gestion d'instruments financiers pour le compte de client-es, y compris la conservation et les services connexes, tels que la gestion des liquidités ou des garanties.
- les services de change dans la mesure où ils sont liés à la fourniture de services d'investissement.

Pour les personnes physiques, nous offrons également les services de distribution d'assurances suivants :

- conseil en matière d'assurances-épargne et d'assurances-placement commercialisées par la vdk banque; c'est-à-dire la fourniture de recommandations aux client-es, soit à leur demande, soit à l'initiative de vdk banque, concernant un ou plusieurs contrats d'assurance.
- la proposition d'assurances-épargne et d'assurances-placement et l'exécution de travaux préparatoires en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs contrats d'assurance.

* vdk banque n'offre pas de services de gestion de patrimoine et n'exécute pas d'ordres sans instruction préalable des client-es. vdk banque se réserve le droit, pour certains services d'investissement, services auxiliaires et services de distribution d'assurances, de limiter en tout ou en partie le canal par lequel ses prestations de services sont proposées (soit physiquement dans l'agence de vdk banque, soit par le biais de canaux numériques).

Directive MiFID II : une meilleure protection pour les investisseurs

MiFID est l'acronyme de Markets in Financial Instruments Directive. Cette directive européenne sur les marchés d'instruments financiers vous protège en tant qu'investisseur. Elle fixe les règles de base que les institutions financières doivent respecter lorsqu'elles vous proposent des produits d'investissement ou vous conseillent à leur sujet.

Elle garantit une solide protection des investisseurs, une plus grande transparence et de meilleures conditions de marché.

Outre la protection des investisseurs, MiFID II vise également à améliorer la transparence des marchés boursiers et financiers.

À quoi s'applique la MiFID II ?

- Instruments financiers : actions, obligations et fonds de placement
- Services d'investissement : placement et exécution d'ordres de bourse, fourniture de conseils sur les produits d'investissement ou gestion de portefeuilles individuels

Quelles sont les règles applicables, entre autres ?

- Des procédures strictes pour s'assurer que les produits adéquats atteignent le public cible approprié (gouvernance des produits)
- Restrictions sur les commissions que les institutions financières peuvent payer et percevoir lorsqu'elles fournissent des services d'investissement
- Devoir de diligence des prestataires de services d'investissement
- Règles relatives à l'information des client-es
- Transparence des coûts
- Éducation et formation du personnel

Le devoir de diligence : de quoi s'agit-il ?

Lorsque les institutions financières proposent des services d'investissement, elles doivent toujours s'engager de manière loyale, honnête et professionnelle envers leurs client·es. C'est ce qu'on appelle le devoir de diligence.

Les institutions financières doivent agir au mieux des intérêts de leurs client·es en :

- fournissant des informations détaillées sur les coûts des services et des produits proposés ;
- en fournissant un rapport écrit sur les conseils en matière d'investissement ;
- en déterminant le groupe cible lors de l'élaboration de nouveaux produits ;
- et en s'informant sur votre situation financière, votre objectif d'investissement, votre horizon d'investissement, votre tolérance aux pertes et votre tolérance au risque.



Notre approche de l'investissement

Nous partons toujours de 3 principes de base :



Conseils personnalisés



Caractère durable



Nos 3 formules d'investissement :

- Investir avec des conseils
- Investir de manière fiscalement avantageuse
- Investir de manière autonome



Conseils personnalisés

Vous bénéficiez de **conseils étayés et personnalisés** de notre part. Vous préférez vous lancer par vous-même ? Dans ce cas, vous pouvez opter pour 'Investir de manière autonome'. Nous recherchons des solutions à long terme et nous vous épargnons d'éventuels soucis.

Afin de vous encadrer personnellement, votre conseiller-ère en investissement souhaitera mieux vous connaître. Pour ce faire, votre conseiller-ère passera en revue quelques étapes avec vous, afin d'obtenir des informations sur vos objectifs d'investissement, votre horizon d'investissement, votre situation financière, vos connaissances et votre expérience.

Nous vous demanderons également quelles sont vos préférences en matière d'**investissements à caractère durable**.

Sélection et évaluation des produits proposés

Lors de la sélection des produits proposés, nous vérifions toujours si ces produits correspondent à vos besoins. Nous veillons également à ce

que les produits que nous proposons soient toujours conformes au code de vdk banque pour une banque durable et éthique *.



* Pour plus d'infos sur notre politique éthique et durable : consultez le code de vdk banque:
www.vdk.be/fr/code-de-vdk-banque-pour-une-banque-durable-et-ethique

Nos 3 formules d'investissement



1. Investir avec des conseils

2. Investir de manière fiscalement avantageuse

3. Investir de manière autonome

1. Investir avec des conseils

Investir avec des conseils comprend des **conseils en investissement** structurels **avec une dimension de portefeuille**.

Il s'agit de conseils sur base **non-indépendante** car nous proposons principalement des produits émis ou distribués par vdk banque même ou par une entité financière avec laquelle nous avons conclu un accord de distribution.

Vous bénéficiez de conseils en investissement personnalisés, adaptés à vos besoins personnels.

Votre conseiller-ère veille également à ce que votre portefeuille d'investissement réponde à tous vos desiderata.

Chez vdk banque, nous considérons automatiquement tous les client-es qui placent leurs transactions en instruments financiers comme des client-es non-professionnel-les. En tant que client-e non-professionnel-le, vous bénéficiez toujours du niveau de protection le plus élevé, que vous soyez une personne physique ou morale.

Étapes à suivre

vdk banque suivra toujours les mêmes étapes avec vous :

- 1 Informations générales
- 2 Création d'un portefeuille client
- 3 Détermination du profil de l'investisseur
- 4 Détermination des connaissances et de l'expérience
- 5 Rédaction d'une proposition d'investissement
- 6 Validation de la proposition d'investissement
- 7 Remise & signature de la proposition d'investissement



Détermination du profil pour le portefeuille

Avant de recevoir une proposition d'investissement dans le cadre du portefeuille 'Investir avec des conseils', nous vous poserons d'abord quelques questions. Des questions **d'ordre général, concernant votre situation financière, votre objectif et votre horizon d'investissement, ainsi que votre tolérance aux pertes et au risque.** Nous vérifierons également quelles sont vos préférences en matière d'investissements à caractère durable et si vous disposez d'une réserve d'épargne suffisante.

Souhaitez-vous investir pour constituer un patrimoine pour vous-même ou pour vos enfants ? Souhaitez-vous générer un revenu régulier ? Souhaitez-vous protéger votre capital contre l'inflation ? Les réponses à ces questions vous permettront de déterminer la durée de votre **horizon d'investissement.** Cela déterminera donc la durée pendant laquelle vous pouvez épargner et investir, sans avoir besoin de cet argent entre-temps.

Nous posons également des questions sur la **tolérance au risque** et aux pertes afin de comprendre dans quelle mesure vous êtes tolérant aux fluctuations de la valeur de votre portefeuille, d'une part, et dans quelle mesure vous êtes prêt à accepter des pertes potentielles, d'autre part. Plus le risque d'un investissement est élevé, plus le rendement potentiel est important, mais plus il est probable que vous perdiez une partie du capital investi.

Connaissances & expérience

Nous vous poserons également quelques brèves questions pour évaluer vos connaissances et votre expérience. Nous voulons ainsi nous assurer que vous connaissez suffisamment bien le produit sur lequel porte le conseil en investissement et que vous en comprenez suffisamment **les caractéristiques et les risques.** Seules les catégories de produits pour lesquelles vous aurez démontré avoir des connaissances suffisantes seront disponibles dans la formule d'investissement 'Investir avec des conseils'.

Sur base de vos réponses, nous établirons un profil d'investisseur de votre portefeuille. Plusieurs profils d'investisseur sont possibles : **sécurité, prudent, neutre, dynamique et offensif.** À chacun de ces profils, nous associons une **allocation stratégique.**

L'allocation stratégique détermine pour chaque profil d'investisseur les proportions idéales et les limites maximales pour chaque catégorie de produits. Par exemple, un profil neutre dans un portefeuille 'Investir avec des conseils' peut investir à 100 % dans des produits axés sur la protection et la diversification, mais seulement à 50 % dans des produits porteurs de croissance. De cette manière, vous ne prenez pas plus de risques que ce que vous avez indiqué dans votre profil d'investisseur.

C'est la référence par excellence pour vérifier si votre portefeuille continue à répondre à vos attentes.

Votre profil d'investisseur définit également les **caractéristiques du portefeuille** : objectif d'investissement, horizon d'investissement, tolérance au risque, tolérance aux pertes, préférences pour les investissements à caractère durable et réserve d'épargne.



Proposition d'investissement

Les conseils en investissement sont toujours suivis d'une **proposition d'investissement écrite**. Cette proposition comprend une **évaluation détaillée de l'adéquation** des produits proposés, compte tenu du profil de l'investisseur et des autres caractéristiques du portefeuille, ainsi que des connaissances et de l'expérience du décideur.

Parmi les caractéristiques importantes des produits individuels que votre conseiller-ère examinera avec vous, citons : la durée de chaque produit conseillé, le caractère durable de chaque produit conseillé, les risques et le degré de risque inhérent à chaque produit conseillé, la protection du capital dont bénéficie ou non chaque produit financier.

Un détail des ordres et une estimation des coûts associés sont joints à la proposition d'investissement. Les frais importants à examiner avec votre conseiller-ère sont les suivants : **les frais d'entrée, les frais de sortie, les frais courants et les taxes**. Le résumé de la discussion concernant les investissements est inclus dans une proposition d'investissement que vous recevez sous forme numérique et/ou sur papier.

Nous consacrons le temps et le soin nécessaires à ces conseils en investissement. Les conseils donnés par vdk banque doivent vous permettre, en tant que client-e, de prendre vous-même les bonnes décisions.

Vous êtes libre de suivre ou non ces conseils. La décision finale d'investir vous appartient exclusivement.

Évaluation périodique

Vous pouvez vous attendre à **une évaluation trimestrielle** de votre portefeuille. Elle comprendra des informations sur l'évolution de votre portefeuille au cours d'une période donnée, tant en termes de rendement que de valeur. Nous vous donnons un aperçu de la répartition des produits au sein de votre portefeuille actuel et nous évaluons s'il est toujours conforme aux objectifs convenus.

Nous vérifions donc **périodiquement** si votre portefeuille vous **convient** toujours. Si un produit n'est plus adéquat, nous pouvons envisager de conserver ou non les investissements, ou de les vendre et éventuellement de les remplacer par des investissements potentiellement mieux adaptés à votre portefeuille.



En résumé

- Des conseils en investissement personnalisés de la part de votre conseiller-ère
- Adaptés à vos besoins et vos desiderata
- Gamme de fonds soigneusement sélectionnés répondant aux normes de développement durable de vdk banque (Towards Sustainability et investissements découplés des énergies fossiles)
- Evaluation périodique de l'adéquation de votre portefeuille
- Suivi en ligne et mobile aisé de votre portefeuille sur **invest@vdk**

2. Investir de manière fiscalement avantageuse

Investir de manière fiscalement avantageuse comprend des **conseils en investissement ad hoc sans dimension de portefeuille**.

Dans le cadre du service d'investissement '**Investir de manière fiscalement avantageuse**' nous examinons ensemble comment vous pouvez, dans votre situation spécifique

épargner ou investir de manière optimale tout en bénéficiant d'un avantage fiscal.

Il peut s'agir d'épargne-pension ou d'épargne à long terme. Vous recevrez une assistance personnelle de la part de notre conseiller-ère qui adaptera vos produits à vos desiderata.

Étapes à suivre

vdk banque suivra toujours les mêmes étapes avec vous :

- 1 Informations générales
- 2 Création d'un portefeuille client
- 3 Détermination du profil de l'investisseur
- 4 Détermination des connaissances et de l'expérience
- 5 Rédaction d'une proposition d'investissement
- 6 Validation de la proposition d'investissement
- 7 Remise & signature de la proposition d'investissement

Détermination du profil

Avant de recevoir une proposition d'investissement dans le cadre du portefeuille 'Investir de manière fiscalement avantageuse', nous vous poserons des questions **d'ordre général, concernant votre situation financière, votre objectif et votre horizon d'investissement, ainsi que votre tolérance aux pertes et au risque**. Nous vérifierons aussi quelles sont vos **préférences en matière d'investissement à caractère durable** et si vous disposez d'une **réserve d'épargne** suffisante.

Les principes sont quasi identiques que ceux de 'Investir avec des conseils'.

Sur base de vos réponses, nous établirons également un profil d'investisseur de votre portefeuille. Trois profils d'investisseur sont possibles : **prudent, neutre, dynamique**.

Pour les produits fiscaux, les conseils sont fournis sur une base **ad hoc**. La question essentielle est de savoir quels sont les produits qui répondent le mieux à vos besoins. En outre, la vérification de l'adéquation de ces conseils n'a lieu qu'après le conseil en investissement initial fourni. Il n'y a pas d'évaluation (périodique) ni de suivi de l'adéquation du portefeuille fiscal par la suite.



Connaissances & expérience

Nous vous poserons quelques brèves questions pour évaluer vos connaissances et votre expérience.

Nous voulons ainsi nous assurer que vous connaissez suffisamment le produit sur lequel portent les conseils en investissement et

que vous en comprenez suffisamment les caractéristiques et les risques. Seules les catégories de produits pour lesquelles vous aurez démontré avoir des connaissances suffisantes seront disponibles dans la formule d'investissement 'Investir de manière fiscalement avantageuse'

Aperçu annuel

Vous pouvez vous attendre à un **aperçu annuel** de votre portefeuille, sans évaluation périodique de l'adéquation.

Il vous informera de l'évolution de votre portefeuille sur une période donnée, tant en termes de rendement que de valeur.



En résumé

- Des conseils en investissement personnalisés de la part de votre conseiller-ère
- Adaptés à vos besoins et vos desiderata
- Gamme de fonds soigneusement sélectionnés répondant aux normes de développement durable de vdk banque (Towards Sustainability et investissements découplés des énergies fossiles)
- Pas de suivi annuel, uniquement des conseils élaborés au départ
- Suivi en ligne et mobile aisé de votre portefeuille fiscal sur **invest@vdk**

3. Investir de manière autonome

Investir de manière autonome : il s'agit ici d'investir **sans conseils** comprenant toutefois une **évaluation d'adéquation**.

Ainsi, si vous préférez vous lancer en toute autonomie et sans conseils, c'est également possible. Via invest@vdk sur le site Internet ou via l'application, vous pouvez

à tout moment acheter et vendre une vaste gamme de produits tels que des actions, des obligations, des trackers, etc. Vous investissez activement de manière autonome sur base de vos propres connaissances et expérience et vous ne faites pas appel aux conseils de votre conseiller-ère chez vdk banque.

Pas de détermination d'un profil pour le portefeuille

Étant donné que vdk banque ne fournit aucun conseil au sein de ce portefeuille,

nous ne parcourons aucune information ou question en vue d'établir un profil pour votre portefeuille.

Évaluation de l'adéquation

Pour ces transactions, l'adéquation de la transaction est vérifiée sur base d'un test concernant les connaissances et l'expérience du décideur quant aux

caractéristiques et aux risques de ce type de produit. Il s'agit toujours d'une évaluation ad hoc. Le résultat de cette évaluation est inclus dans le formulaire de placement de l'ordre.

Gamme de produits

Au sein du portefeuille 'Investir de manière autonome', vous pouvez acheter et vendre tous les produits proposés par vdk banque, à l'exception des produits fiscaux et des contrats d'assurance. Les produits disponibles pour ce portefeuille sont principalement des actions, des obligations et des fonds d'investissement.

Les produits exclus sont : les options, les futures, les CFD et les contrats dérivés. Pour 'Investir de manière autonome', l'offre d'investissement comprend - outre les produits qui ont un objectif d'investissement durable (art. 9) - des produits qui ne sont que partiellement durables (art. 8) ou des produits qui ne présentent aucun aspect de développement durable (art. 6).



En résumé

- Aucun conseil en investissement, vous agissez en toute autonomie
- Nous évaluons brièvement vos connaissances et votre expérience
- Vous choisissez parmi une vaste gamme de produits tels que des actions, des obligations, des fonds et des trackers
- Après une activation unique par votre conseiller-ère chez vdk banque, vous agissez en toute autonomie via votre plateforme numérique **invest@vdk**
- Pas de suivi annuel de votre portefeuille par votre conseiller-ère, mais un aperçu annuel via **mobile@vdk** ou **online@vdk**

Autres informations utiles

Règlement général : www.vdk.be/fr/reglement-general-des-operations



- Règlement général des opérations
- Règlement online@vdk
- Règlement relatif aux opérations sur instruments financiers et à la distribution d'assurances
- Politique d'exécution des ordres
- Aperçu des principaux points de la politique relative aux conflits d'intérêts en matière de services bancaires, de distribution d'assurances et d'investissement

Aperçu épargner & investir : www.vdk.be/fr/particuliers/epargner-et-investir



- Invest@vdk
- Bons de caisse & Certificats de dépôt
- Epargne-pension
- Investir à partir de 50 euros par mois
- Fonds d'investissement
- Assurance-épargne – Branche 21
- Bons d'État
- Obligations structurées



Infos sur notre politique éthique et durable.

Coordonnées

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

adresse e-mail : vdk@vdk.be

contact téléphonique : 09 267 32 11

Point de contact en cas de phishing

phishing@vdk.be

contact téléphonique phishing : 09 267 33 31

Entreprise ou organisation ? Votre chargé-e de relations est à l'écoute.

entreprises.organisations@vdk.be



Traitement des plaintes

contact téléphonique : 09 267 32 11

adresse e-mail plaintes : plaintes@vdk.be

Plus d'infos sur le traitement des plaintes sur www.vdk.be/fr/plaintes

